d'une lettre de Cicéron à L. Munatius Plancus (X *ad fam.*, 3) et qu'on grava sur le frontispice de la Loge pour les changes, en 1749. Nous prévenons seulement le lecteur que dans la reproduction de ce jeton le graveur a oublié de *perler* le cercle qui entoure les mots *Chambre de commerce.* — Quant à la légende du revers : *Svis le Lyon*, etc., nous la lisons encore sur un jeton du Tribunal de commerce de 1847.

La dépense de ce jeton au 28 décembre 1809 avait été évaluée à 3,000 francs en supposant un jeton par séance à tous les membres présents, et en portant à six cents par an le nombre de ces jetons estimés cinq francs pièce.

Le 28 février 1811, M. Régny, secrétaire de la Chambre de commerce, donna avis qu'il avait été confectionné par erreur à Paris deux cents jetons de la Chambre au lieu de deux cents qui avaient été commandés par la Société des Amis du Commerce et des Arts. Il proposa à la Chambre d'en faire l'achat, ce qui fut adopté.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit du jeton représenté sous le n° 7, si ce n'est que les comptes-rendus de la Chambre de commerce nous révèlent que de 1822 à 1825, le nombre des jetons de présence ou d'assistance à distribuer se montait ordinairement à cent par trimestre, soit quatre cents par an, lesquels coûtaient quatre francs cinquante-cinq centimes la pièce, et avec les frais d'emballage et de port formaient une dépense annuelle de 1,500 francs.

Quant au n° 8, il ne doit dater que de 1827, car il paraît être celui qui est désigné dans la délibération suivante :